



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°34/2012 du 27 septembre 2012*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89020 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

e-mail : [prefecture@yonne.gouv.fr](mailto:prefecture@yonne.gouv.fr)

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 34/2012 du 27 septembre 2012*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (Mission d'appui au pilotage et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°34 du 27 septembre 2012**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N° d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**MISSION D'APPUI AU PILOTAGE**

PREF/MAP/2012/089	27/09/2012	Arrêté chargeant Mme Isabelle BUREL, directrice de cabinet d'assurer la suppléance de la secrétaire générale, chargée de l'administration de l'Etat dans le département le jeudi 27 septembre 2012 de 7 h 15 à 20 h 30	<b>3</b>
-------------------	------------	--	----------

## MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

**ARRETE N°PREF/MAP/2012/089 du 27 septembre 2012**  
**chargeant Mme Isabelle BUREL, directrice de cabinet d'assurer la suppléance de la secrétaire générale, chargée de l'administration de l'Etat dans le département le jeudi 27 septembre 2012 de 7 h 15 à 20 h 30**

La secrétaire générale  
chargée de l'administration de l'Etat dans le département,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 attribuant de droit au secrétaire général de la préfecture l'exercice de l'intérim du préfet nommé dans d'autres fonctions ;

VU le décret du Président de la République du 14 septembre 2012 nommant M. Jean-Paul BONNETAIN, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU le décret du Président de la République du 23 août 2012 nommant Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 15 septembre 2011 nommant Mme Isabelle BUREL, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT que M. Jean-Paul BONNETAIN a cessé ses fonctions de préfet de l'Yonne au 20 septembre 2012 à minuit ;

CONSIDERANT que l'installation de son successeur n'est pas effective ;

CONSIDERANT que dans cette situation, Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, assure l'administration de l'Etat dans le département et exerce toutes les compétences dévolues au préfet ;

CONSIDERANT l'absence du département de Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale chargée de l'administration de l'Etat dans le département, le jeudi 27 septembre 2012 de 7 h 15 à 20 h 30 ;

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Mme Isabelle BUREL, sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions de secrétaire générale chargée de l'administration de l'Etat dans le département de l'Yonne, le jeudi 27 septembre 2012 de 7 h 15 à 20 h 30.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle BUREL en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : La directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

La secrétaire générale  
chargée de l'administration de l'Etat  
dans le département  
Marie-Thérèse DELAUNAY